

droit à la vie des générations futures ne vaut pas plus qu'une risée.

Pour nous, cela vaut plus que cela. Penser aux futurs citoyens, aux milliers, sinon aux millions de futurs citoyens qui ne viendront pas au monde à cause de la légalisation de l'avortement, je crois qu'il s'agit là d'une question beaucoup plus sérieuse qu'une simple risée.

Notre attitude est bien fondée. Au sujet d'un amendement semblable, quand nous demandons encore et nous insistons auprès de l'honorable ministre de la Justice, afin qu'il étudie sérieusement la question, nous respectons le Règlement. C'est parfaitement logique et il ne s'agit pas de retarder les travaux de la Chambre.

Je répète ce que j'ai dit déjà plusieurs fois, monsieur l'Orateur. Si le ministre veut un peu plus de temps pour étudier cela, s'il veut recevoir d'autres mémoires, s'il désire certains éclaircissements, que la Chambre s'ajourne et attendons. Qu'est-ce qui presse tant? Pourquoi est-on obligé d'adopter la loi visant à la légalisation de l'avortement? Qu'est-ce qui presse tant que cela?

Qui pousse tant que cela? Est-ce qu'il y a actuellement tant de femmes qui sont aux prises avec ce problème et qui attendent cette loi afin de pouvoir se débarrasser de leur fœtus?

Nous nous demandons pourquoi on nous attaque comme des obstrueteurs systématiques, puisque ce n'est pas nous qui amenons ce projet de loi là sur le tapis. Nous voudrions encore, puisque le ministre vient de nous dire qu'il n'accepterait pas encore l'amendement—et il avait l'air, cette fois, d'avoir un peu de peine à nous le dire—et s'il pense qu'il n'est pas encore assez renseigné—ajourner ce débat, attendre et passer à autre chose.

Le bill sur les langues officielles devait être une des priorités du gouvernement, et je pense que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) est très satisfait de voir la longueur du présent débat, parce que cela lui permet de mettre de côté le bill sur les langues officielles et il pourra justifier de ne pas l'avoir présenté en disant: C'est le Ralliement créditiste qui n'a pas voulu, car il a prolongé le débat sur l'avortement.

Nous prévoyons ces choses-là et, même si la question que nous discutons présentement nous causait des embarras politiques, ce n'est pas pour cette raison-là que nous défendons notre point de vue, mais plutôt à cause du principe important de la vie.

• (4.20 p.m.)

C'est là notre position et il ne s'agit d'aucune espèce de capital politique. Nous ne nous présentons pas comme des défenseurs de la vertu; nous nous présentons comme des

[M. Matte.]

défenseurs de la vie, des droits humains, de la liberté et de la personne humaine. Et pour nous, la personne humaine commence dès les premiers jours de la conception.

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, l'amendement que nous voulons incorporer aujourd'hui dans le projet de loi C-150 se lit comme suit:

Que le bill C-150, loi modifiant le Code criminel, ... soit modifié en remplaçant à la onzième ligne de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 18 du bill, les mots «de la majorité» par le mot «unanime».

Je crois qu'il importe de connaître la différence considérable qu'il y a entre les mots «de la majorité» et «unanime». Cet amendement est très sérieux, car il s'agit de mettre fin à la vie ou non. La différence entre ces mots «de la majorité» et «unanime» est extrêmement importante, car, à mon sens, elle est même contradictoire quand il s'agit d'une décision que devra prendre le comité thérapeutique qui sera formé dans les hôpitaux et les cliniques, qui devra décider de l'avortement, afin qu'il n'y ait pas de doute sur l'état de santé de celle sur qui on doit pratiquer l'avortement, parce que «doute», à mon sens, est synonyme de «de la majorité».

Dans le cas qui nous intéresse présentement, je pense que «majorité» est contraire à «unanimité», car dans une question aussi importante que celle-ci, nous croyons très important que le comité soit unanime, car une décision douteuse peut porter préjudice à la santé et, probablement, à la vie de milliers de gens.

Je ne voudrais pas, pour des «à peu près», des «peut-être», que ma progéniture, à laquelle je tiens énormément, soit exposée, car j'ai dix enfants que j'ai connus—j'en suis content—et je voudrais en connaître d'autres. Je ne voudrais pas, pour tout l'or au monde, qu'à un certain moment, un comité thérapeutique, qui ne serait pas unanime, viendrait faire avorter certains de mes descendants.

C'est pour toutes ces raisons que je tiens à ce que ce comité soit très sérieux et que ses décisions soient unanimes. C'est pour toutes ces raisons que j'appuie fortement l'amendement présenté par l'honorable député de Beauce (M. Rodrigue).

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Le vote porte sur la motion n° 38 de M. Fortin, au nom de M. Rodrigue.

Plait-il à la Chambre d'adopter ladite motion? Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.